

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2024/67860/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 04/06/2024 AGENT VISITEUR Steve Debout
 ADRESSE DU CONTRÔLE rue de la Chapelle 28 - 6720 Habay AGRÈMENT RÉGION WALLONNE AGRW. DEP-048/A/10 12/10/2024



» COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire
 #TVA non communiqué
 Adresse rue de la Chapelle 28 - 6720 Habay

» SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non
 Situation du réservoir Dans grenier
 Localisation du dépotage Sur le réservoir

» RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3125L	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	200x125x125cm		
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

» CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Mono-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut - Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Pas Conforme	Système anti-débordement	absent
Système de mesure de niveau	présent - non conforme	Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche
Pollution en dehors du réservoir	Non		

» AUTRE(S) REMARQUE(S)

L'autorisation d'exploitation n'est pas présente
 Le montage réalisé de la jauge sur le côté du réservoir est interdit. A démonter
 Placer un système anti-débordement : sifflet ou sonde
 Le diamètre de l'évent est insuffisant ; il doit faire minimum 5/4"

**Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.
 Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle.**



Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression(M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Habay

Signature du technicien



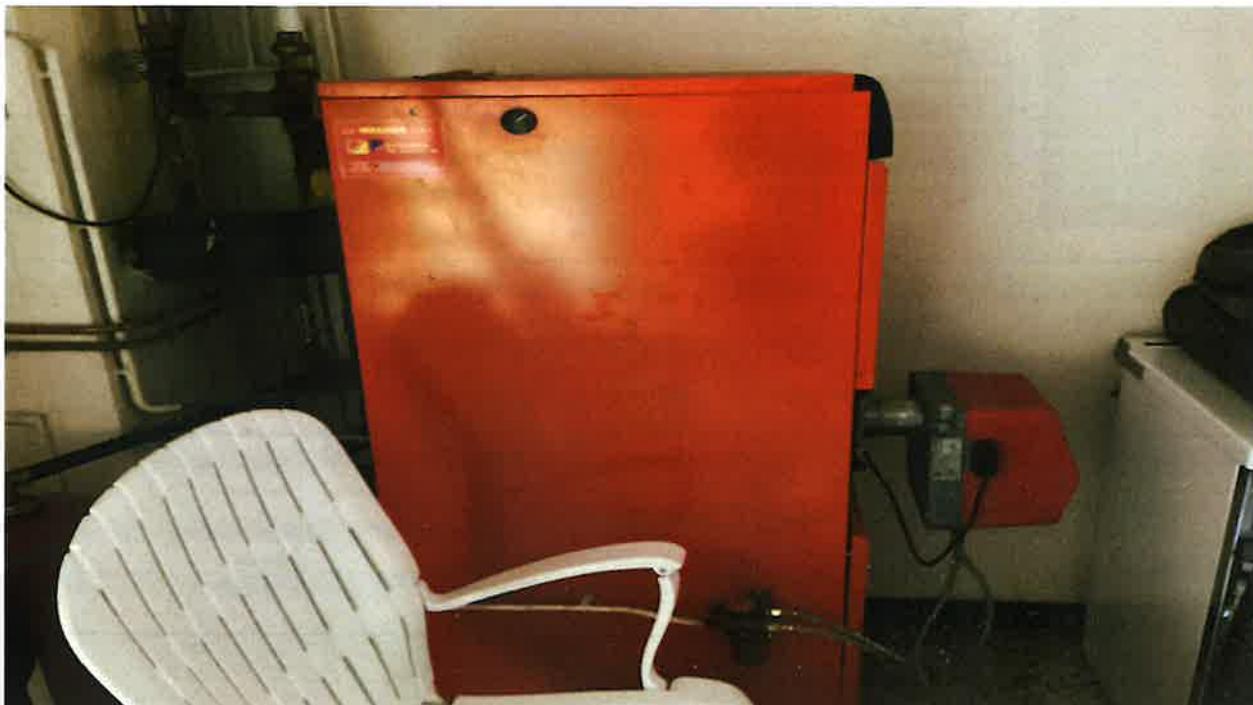
CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2024/67860/C01:1

› ANNEXES

Systeme de chauffage



Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2024/67860/C01:1

» ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2024/67860/C01:1

> ANNEXES

Plaquette apposée sur le réservoir



Non conformité



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2024/67860/C01:1

ANNEXES

Non conformité



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2024/67860/C01:1

› ANNEXES

Non conformité

